

Agriculture et foresterie



La zone agricole protégée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles occupe 40 % du territoire de Trois-Rivières. Située dans les basses-terres du Saint-Laurent, la zone agricole permanente trifluvienne s'étend de part et d'autre de la ville, sur les terres fertiles héritées de la mer de Champlain. Comme la zone agricole est située en périphérie des zones urbanisées, les Triflueviens ont un accès rapide aux produits du terroir. L'agriculture pratiquée à Trois-Rivières est ainsi de type périurbaine ou de proximité, où les échanges entre agriculteurs et urbains sont facilités par la proximité de la zone agricole. Malgré sa faible représentation sur le plan régional, la zone agricole permanente de la ville de Trois-Rivières occupe une place stratégique sur le territoire mauricien. Comme on utilise seulement le tiers de sa superficie à des fins de culture et de pâturage et qu'elle est boisée à plus de 55 %, elle offre toujours un bon potentiel de développement, ce qui permet d'anticiper un avenir prometteur pour ce secteur d'activité.

La zone agricole trifluvienne revêt une caractéristique particulière. Elle est composée de 5 blocs distincts et isolés, qui sont localisés au pourtour des limites de la ville. Il s'agit des secteurs de Saint-Louis-de-France, de Sainte-Marthe-du-Cap, des Vieilles-Forges, de Pointe-du-Lac nord-ouest et enfin, de Pointe-du-Lac sud-ouest. À eux deux, les secteurs de Saint-Louis-de-France et de Pointe-du-Lac Nord-Ouest comptent pour près de 25 % de la superficie totale de la ville. Ensemble, ils composent 76 % de la zone agricole trifluvienne. Les 3 autres secteurs occupent moins de 10 % de la superficie totale de la zone agricole. Par ailleurs, comme l'extrémité de ces blocs est rattachée à la zone agricole des MRC voisines, la dynamique territoriale de ces territoires agricole dépasse les frontières de la ville.

Tel que mentionné précédemment, la zone agricole permanente de Trois-Rivières compte pour 39 % de sa superficie totale (11199,0 ha). De cette superficie, 55 % est boisée (6222,4 ha) et 12 % est urbanisée (2642,9 ha). La proportion du territoire

Superficie de la zone agricole, par secteur, en 2014

Secteurs	Superficie (ha)	% zone agricole	%territoire total de la ville
Saint-Louis-de-France	4043,5	36,0	12,2
Sainte-Marthe-du-Cap	1118,9	10,0	3,4
Vieilles-Forges	916,5	8,2	2,8
Pointe-du-Lac nord-ouest	4041,0	36,0	12,2
Pointe-du-Lac sud-ouest	1101,3	9,8	3,3
Superficie totale de la zone agricole permanente	11221,2	100,0	n.a.
Superficie totale de la ville	33206,0	n.a.	33,8

Source : Ville de Trois-Rivières, 2014



utilisée à des fins agricoles est donc de 12 % (2333,7 ha). Il faut cependant tenir compte du secteur forestier qui génère lui aussi des activités représentatives du secteur agricole (acériculture, plantation d'arbres de Noël, etc.).

L'utilisation du sol à l'intérieur des blocs homogènes varie grandement. Les secteurs de Saint-Louis-de-France et de Pointe-du-Lac nord-ouest sont caractérisés par une forte proportion de superficies boisées. Avec des taux respectifs de 70,0 % et de 66,2 %, l'agriculture n'y est donc pas dominante. On parlera plutôt d'agroforesterie. Les secteurs de Pointe-du-Lac sud-ouest et de Sainte-Marthe-du-Cap sont ceux qui affichent le plus haut taux de superficies cultivées. Tous deux situés près du fleuve, leur sol riche affiche les meilleurs potentiels pour la culture. C'est là que nous retrouvons la majeure partie des cultures maraîchères et à grandes interlignes. L'agriculture y est dominante en termes d'occupation de l'espace. Le secteur des Vieilles-Forges présente quant à lui des proportions similaires en termes de superficies boisées, cultivées et urbanisées (35,3 %, 33,3 % et 35,3 %). Il s'agit donc d'un secteur déstructuré où plusieurs fonctions urbaines cohabitent, au détriment de l'agriculture.

La superficie boisée de la zone agricole trifluvienne est composée à 22 % de feuillus, à 21 % de forêts mixtes et à 12 % de résineux. Le secteur de Saint-Louis-de-France est celui où l'on retrouve la majorité des forêts de feuillus à l'intérieur de la zone agricole, avec 31 % de couverture. On y retrouve d'ailleurs de nombreuses érablières à sucre (14 %) et rouges (13 %). C'est dans le secteur Pointe-du-Lac sud-ouest qu'on retrouve le moins de feuillus, ceux-ci représentant seulement 10 % de la forêt de ce secteur.

Utilisation du sol à l'intérieur des secteurs homogènes					
Secteurs	Superficie boisée (ha)	%	Superficie cultivée (ha)	%	Superficie urbanisée (ha)
Pointe-du-Lac nord-ouest	2674,5	66,2	671,9	16,6	694,5
Pointe-du-Lac sud-ouest	174,5	15,9	654,2	59,4	272,1
Saint-Louis-de-France	2827,1	70,0	183,6	4,5	1031,8
Sainte-Marthe-du-Cap	230,4	20,6	525,6	47,0	363,0
Vieilles-Forges	315,8	35,3	298,4	33,3	281,5
Total	6222,4		2333,7		2642,9

Composition de la zone agricole

